

Mérite des dix premiers jours de DhoulHijja.

Par Abou-Abdillâh El-wahrâni (✉ : dr.miloud@gmail.com)
Fait à Montréal le 06 DhoulQi'da 1426 = 08/12/05.

Au nom d'Allah clément et miséricordieux

Paix, salut et bénédictions d'Allah sur notre prophète Mouhammed. Les louanges appartiennent à Allah qui a créé le temps et les saisons, les jours et les nuits, à qui il a attribué des qualités et des vertus pour que Ses serviteurs puissent en profiter et multiplier leurs bonnes actions et ainsi augmenter leurs motivation pour adorer leur Seigneur de la meilleure façon possible, et augmenter leurs avoir dans l'au-delà, se préparant ainsi pour le grand voyage avant son arrivée. Parmi les bénéfices de ces périodes d'adoration est de colmater les défauts, de corriger le comportement et de rattraper ce qui a été délaissé. Le bienheureux est donc celui qui met à profit ces périodes : mois, jours et heures pour se rapprocher d'avantage d'Allah exalté soit-Il. En priant qu'il soit touché par la grâce divine qui lui permettra de se protéger des flammes de l' Enfer. Le musulman doit donc connaître la valeur de sa vie et doit intensifier ses bonnes actions et l'adoration de son Seigneur jusqu'à la mort.

Allah exalté soit-Il dit : "et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude" (Al-Hijr[15],v99). le terme « certitude » désigne la mort selon les exégètes du Coran.

Allah, le Gracieux, le Généreux a donc mis pour Ses pieux serviteurs des périodes de temps pour qu'ils multiplient leurs efforts et bonifient au maximum leurs bonnes actions. Parmi ces périodes sont les dix jours de Dhoulhijja.

Leur mérite :

Il y a plusieurs preuves du Coran et de la Sounna justifiant leurs mérites, de celles ci :

1. Allah exalté a dit : « Par l' Aube!, Et par les dix nuits! » [sourate Al-Fajr(89), v1 et 2]. Ibn Kathîr (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : ce qui est désigné sont les dix jours de DhoulHijja comme l'a dit entre autres, Ibn-Àbbâs, Ibn-El-Zoubayr et Moujâhid.
Il faut noter que dans ce verset Allah jure par ces jours, et le fait qu'Allah jure par quelque chose désigne la grande importance que possède cette dernière.
2. D'après Ibn-Àbbâs (qu'Allah les agrée), le messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : « Aucune bonne action n'est meilleure que celle qui est effectuée durant ces dix jours. On a dit : même pas la lutte dans le sentier d'Allah?. Il a dit même pas la lutte dans le sentier d'Allah, à part un homme qui s'y est lancé en risquant sa vie et ses biens et ne revienne avec rien » [rapporté par El-Boukhâri].
3. Allah exalté a dit : « et pour invoquer le nom d' Allah aux jours fixés,» (Sourate Al-Hajj[22], v28). Ibn-Àbbâs a dit: cela concerne les dix jours de DhoulHijja.
4. d'après Ibn-Omar (qu'Allah les agrée), le messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : « Il n'y a point de jours plus glorieux chez Allah exalté soit-Il , que ces dix jours. La bonne action est très aimé par Allah durant ces jours, alors multipliez y le tahlîl (dire lâ ilâha illalâh), le takbir (dire Allahou akbar) et le tahnîd (dire Alhamdoulillâh)» [rapporté par El-Tabarâni dans El-Mou'jam El-Kabîr].
5. Lorsque les dix jours arrivaient, Saïd Ibn-Joubayr (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) intensifiait son adoration d'Allah, jusqu'à ce qu'il soit impossible de l'imiter. [rapporté par El-Dârimi].
6. Ibn-Hajar a dit dans El-Fath: Ce qui m'apparaît est que l'importance de ces jours est due au rassemblement durant ces derniers de plusieurs actes d'adoration : la prière, le jeûne, l'aumône et le Hajj. Et cela n'arrive pour aucun autre jour.

Ce qui est souhaitable durant ces jours :

1. la prière : Il est méritoire de partir aux prières obligatoires avant l'heure, ainsi que de multiplier les prières surérogatoires, car elles font partie des meilleures bonnes actions. Thawban (qu'Allah l'agrée) rapporte : j'ai entendu le prophète (paix et salut sur lui) dire : « Multiplie tes prosternations pour Allah. A chaque fois que tu te prosternera pour Allah, Il T'élèvera vers Lui d'un degré, et absoudra pour toi une mauvaise action » [Rapporté par Mouslim]. Et cela est valable en tout temps.
2. Le jeûne : car il fait partie des bonnes actions. Hounayda Ibn-Khalid rapporte d'après sa femme qu'une épouse du prophète (paix et salut sur lui) a dit : « le

prophète (paix et salut sur lui) jeûnait les neuf jours de Dhoulhijja, le jour d'Achoura', trois jours de chaque mois, ainsi que le premier lundi du mois et deux jeudis. » [rapporté par Ahmed, Abou-Dâoud, El-Nassâi et d'autres].

L'imam Nawawi a dit que le jeûne des jours de Dhoulhijja est fortement recommandé.

3. le Takbîr, le Tahlîl et le Tahmîd : comme cela est rapporté dans le hadith précédent d'Ibn-Omar : « Multipliez le Tahlîl, le Takbîr et le Tahmîd », l'imam El-Boukhâri (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : Ibn-Omar et Abou-Hourayra (qu'Allah les agrée) sortaient au marché durant les dix jours de Dhoulhijja tout en faisant le takbîr, et les gens les imitaient . Il a dit aussi : Omar faisait le Takbîr à Minan (environs de la Mecque), les gens dans la mosquée et le marché l'entendaient et l'imitaient jusqu'à ce que tout Minan résonne par le takbîr. Ibn-Omar aussi faisait le takbîr durant ces jours là à Minan, ainsi qu'après les prières , sur son lit, durant ses réunions, sa marche etc... Ce qui est souhaitable est d'élever la voix durant le takbîr comme cela a été rapporté de l'acte de Omar et son fils, ainsi qu'Abou-Hourayra (qu'Allah les agrée tous).

Il nous appartient à nous musulmans de faire revivre cette tradition qui a été délaissée à cette époque et qui est presque oubliée même par les plus pieux des gens malheureusement.

Manière de faire le Takbîr :

Il a été rapporté des compagnons et ceux qui les ont suivi plusieurs façons de le faire , parmi celles ci :

- « Allahou akbar, Allahou akbar, Allahou akbarou kabîraa »
- « Allahou akbar, Allahou akbar, lâ ilâha illalâh, wallâhou akbar, wallâhou akbar, walillâhilhamd. »
- « Allahou akbar, Allahou akbar, Allahou akbar, lâ ilâha illalâh, wallâhou akbar, wallâhou akbar, walillâhilhamd. »

4. le jeûne du jour d'Arafa : Il est primordial de jeûner le jour d'Arafa, car le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « J'ai l'espoir qu'Allah fasse que ce jeûne soit une raison pour expier les péchés de l'année qui précède ce jour ainsi que l'année qui lui succède » [rapporté par Mouslim]. Mais celui qui est à Arafa en étant pèlerin ne doit pas jeûner. Car le prophète (paix et salut sur lui) n'a pas jeûné le jour d'Arafa durant son pèlerinage.
5. Effectuer le pèlerinage (Hajj et Omra) : la meilleure chose qui pourrait être faite durant ces jours, est de réaliser le pèlerinage à la Mecque. Celui qui obtient l'assistance d'Allah pour faire cela aura accompli le meilleur acte durant cette saison. Qu'Il loue Allah et l'en remercie fortement.

6. Multiplier les bonnes actions de façon générale : celui qui n'a pas la possibilité d'effectuer le pèlerinage doit occuper cette période de temps béni par l'obéissance à Allah, en accomplissant des prières, en jeûnant, en récitant le Coran, en faisant du « Dhikr » (rappel de Dieu), de l'aumône, des invocations, le respect des parents et la fortification des liens familiaux. Aussi recommander le bien et réprouver le mal...et ainsi de suite faire tout ce qui pourrait être appelé bonne action.
7. Le sacrifice « Odhiya » : fait aussi partie des bonnes actions, l'immolation des animaux à sacrifier durant ces jours. De bien les choisir et ne pas hésiter à dépenser de l'argent pour réaliser cet acte d'adoration d'Allah exalté soit-Il.
8. Le repentir sincère envers Allah exalté soit-Il et se maintenir sur le droit chemin.

Nous devons donc saisir cette nouvelle occasion qui se présente à nous et la faire fructifier du mieux que nous pouvons. Ces saisons bénites arrivent et repartent aussi vite qu'elles sont venues. Chacun de nous doit s'y préparer pour ne pas y perdre un seul instant, et adorer Allah exalté soit-Il le plus intensément possible.

La vie est courte et le temps passe vite et personne ne sait s'il vivra demain.

Je prie Allah qu'Il nous accorde à tous la joie de vivre ces périodes une multitudes de fois et qu'Il nous accorde Son aide et Son assistance pour l'adorer de la meilleure façon possible et qu'Il accepte de nous toutes nos actions. Âmine

Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur notre prophète Mouhammed, ainsi que sa famille et tous ses compagnons.

Ô Allah , Gloire et Louanges à Toi. Je Te demande pardon et me repens à Toi.

Abou-Abdillâh El-Wahrâni